

GUIDE DU PORTEUR DE PROJET

BUDGET
PARTICIPATIF
NANTERRE



C'EST
POSSIBLE!

VOUS AVEZ DÉPOSÉ UN PROJET, IL A PASSÉ LA PHASE
D'INSTRUCTION ET SERA BIENTÔT SOUMIS AU VOTE ?
ALORS CE GUIDE EST POUR VOUS !

NOUS VOUS PROPOSONS DE VOUS AIDER À FAIRE LA PROMOTION
DE VOTRE PROJET. GRÂCE À QUELQUES CONSEILS, VOUS POURREZ
RALLIER UN MAXIMUM DE NANTERRIENS À VOTRE INITIATIVE.



MAIRIE DE NANTERRE

LE KIT DE COMMUNICATION

C'EST
POSSIBLE!

VOUS AVEZ DÉPOSÉ UN PROJET ET IL SERA BIENTÔT SOU MIS AU VOTE ? ALORS À VOUS DE JOUER !

Pour vous aider à faire la promotion de votre projet nous mettons à votre disposition plusieurs outils de communication accessibles sur participez.nanterre.fr.

- Un **fond d'affiche** à personnaliser format A4
- Un **fond de flyer** à personnaliser format A5
- Une image aux couleurs de la campagne des budgets participatifs pour illustrer vos **posts facebook**
- Une image aux couleurs de la campagne pour **Twitter**
- Une image aux couleurs de la campagne pour **Instagram**
- Une image de diaporama **Powerpoint** à personnaliser

L'AGORA, À VOS CÔTÉS

Soirée de présentation des projets
Mercredi 19 juin de 18h à 22h.

Venez présenter votre projet en 3 minutes aux habitants et partager ensuite un temps convivial propice aux échanges !

Pour préparer votre venue, contactez l'Agora sur agora@mairie-nanterre.fr ou au 01 71 43 11 55 avant le mercredi 12 juin.

L'Agora, Maison des initiatives citoyennes
20, rue de Stalingrad
92 000 Nanterre

Contactez l'équipe de l'Agora 39 92



COMMUNIQUER SUR SON PROJET

QUELQUES CONSEILS

PROMOUVOIR SON PROJET

Pas toujours facile de valoriser sa propre idée !
Notre conseil : faites simple ! Les phrases courtes qui vont droit au but auront le mérite d'être facilement comprises. Et c'est bien là votre objectif !

OÙ COMMUNIQUER ?

Posez-vous les bonnes questions : quel quartier est concerné par votre projet ? À quelle catégorie d'habitant s'adresse-t-il ? Pour quelle finalité ? Déterminer les réponses à ces questions vous permettra de mieux orienter votre argumentation et savoir auprès de qui communiquer.

QUELS OUTILS POUR QUELLE EFFICACITÉ ?

Parce que dans la communication la quantité n'est pas toujours synonyme de qualité, sélectionnez les outils les plus pertinents en fonction de vos objectifs.



SI VOUS ORGANISEZ UN ÉVÉNEMENT, PRIVILÉGIEZ L'AFFICHE.

Un titre, une date, un lieu. Soyez très brefs et directs. Diffusez-la dans les commerces et utilisez les panneaux d'affichage libre.


SI VOUS SOUHAITEZ PRÉSENTER VOTRE PROJET À L'ÉCRIT, PRIVILÉGIEZ LE TRACT.


Ne le surchargez cependant pas avec trop de texte. Démontrez en quelques phrases l'utilité du projet. Vous pourrez ainsi le distribuer dans les boîtes aux lettres de votre quartier, aux sorties d'école, etc.




UTILISEZ LES RÉSEAUX SOCIAUX EN FONCTION DE LEURS ATOUTS.

Petit tour d'horizon (non exhaustif !).

 **Facebook**, le plus utilisé s'adresse majoritairement aux 30-65 ans. Très utilisé par les réseaux d'amis, il sera un bon relai par le bouche à oreille.

 **Twitter**, le réseau social au texte court est plutôt institutionnel et très utilisé par les réseaux professionnels dont la presse. Utilisez les hashtags pour permettre une visibilité de votre projet auprès des communautés qui pourraient s'y intéresser.

 **Instagram** est le réseau social de l'image. Vous pouvez cependant l'utiliser pour toucher les communautés susceptibles d'être intéressées par votre projet et les renvoyer vers Facebook par exemple où vous explicitez davantage le projet.

Dans tous les cas, répétez le message plusieurs fois pour être visible.



BUDGET PARTICIPATIF NANTERRE



COMMENT SERONT
SÉLECTIONNÉS
LES PROJETS ?

RAPPEL DES GRANDS PRINCIPES

QU'EST-CE QUE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

C'est une partie du budget de la ville destinée à financer des projets proposés par les habitants pour les 10 quartiers de Nanterre. L'enveloppe allouée est de 500 000 euros chaque année, à raison de 45 000 par quartier et 50 000 euros pour des projets toute ville.

QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?

Toutes les personnes de plus de 16 ans impliquées dans la vie nanterrienne peuvent déposer un projet, sans condition de nationalité. Elles peuvent le faire à titre individuel (habitant, salarié, étudiant...) ou collectif (associations, collectifs d'habitants...).

QUELS TYPES DE PROJETS PEUVENT ÊTRE PRÉSENTÉS ?

Ces budgets participatifs sont réservés aux projets répondant à l'intérêt général. Ils doivent donc concerner l'ensemble de la population et répondre à l'un des critères suivants : servir le lien social, améliorer le vivre-ensemble, contribuer à l'animation du quartier. Les projets présentés ne doivent pas dépasser l'enveloppe budgétaire allouée.

1. Les projets sont d'abord examinés par les collectifs d'animation des conseils de quartier. Regroupant élus de la ville, citoyens et personnels administratifs, ils veillent à ce que les projets répondent bien aux critères de recevabilité (intérêt général, vivre-ensemble...).
2. Les collectifs les transmettent ensuite au service municipal concerné afin que les agents administratifs vérifient leur faisabilité technique, leurs coûts globaux, etc.
3. Les projets qui passent sans encombre ces deux instances sont ensuite soumis au vote.

LE CALENDRIER

- **Jusqu'au 15 janvier 2019** : dépôts des projets
- **Mi janvier à avril 2019** : instruction des projets par les collectifs d'animation et les services municipaux
- **Courant mai 2019** : présentation des projets soumis au vote
- **Du 16 au 26 juin 2019** : vote en ligne sur la plateforme : participez.nanterre.fr
- **27 juin 2019** : vote physique dans le bureau de vote de votre quartier (la liste des lieux sera disponible sur www.nanterre.fr)